Envoyé en préfecture le 02/03/2020
Reçu en préfecture le 02/03/2020
Affiché le
ID : 030-213001092-20200221-2020008-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)

SEANCE DU Vendredi 21 février 2020

N° DE LA DELIBERATION : 2020008

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Cyril Ozil, Maire.

Présents : Patrick BERNARD, Christine BUCHON, Charles CROXO, Stéphanie CROXO, Yves ENGRAND, Gérard HALIN, Cyril OZIL, Fabienne PESENTI, Jean-Paul PETIT
Absents : Eric Lafont (procuration à Mr Patrick Bernard), Laurent MONDEME (excusé)
A été nommé secrétaire : Patrick BERNARD

NOMBRES DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 10
Date de la convocation : 12/02/2020
Date d'affichage : 14/02/2020

Objet de la délibération : Convention concernant l'achat de matériel pour la lutte contre les frelons asiatiques et l'utilisation du matériel

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été présentée aux différents membres du Conseil Municipal relative à l'achat de matériel pour la lutte contre les frelons asiatiques et l'utilisation du matériel.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après relecture du document le Conseil Municipal de la commune après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres autorise Mr le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS (Gard)

Le Maire, Cyril OZIL		HALIN Gérard	
Le 1er Adjoint, Patrick BERNARD		LAFONT Eric	
Le 2ème Adjoint, Stéphanie CROXO		MONDEME Laurent	
Le 3ème Adjoint, Charles CROXO		PESENTI Fabienne	
Christine BUCHON		PETIT Jean Paul	
ENGRAND Yves			